



Une Convention sur la biodiversité

Dr Roland Libois
Institut de Zoologie (Ulg)

Mais qu'est-ce que la biodiversité ? Imaginez toutes les espèces animales, toutes les plantes qui peuplent la planète. Il y en a des centaines de milliers, des millions... La biodiversité c'est encore plus que cela !

En effet, à l'intérieur de chaque espèce, il y a des variétés, des souches locales, des "races" géographiques (sous-espèces), des populations (c'est-à-dire des ensembles d'individus qui se reproduisent effectivement entre eux). A l'intérieur des populations, il y a des individus. Ceux-ci ne sont pas interchangeables: Jules n'est pas Ernest ou Richard ni Irène. Tout ce foisonnement de différences, tous ces êtres, si petits ou si peu connus soient-ils qui ont tissé des liens entre eux, c'est la biodiversité. Ce terme recouvre donc tout aussi bien une réalité statique (l'ensemble des espèces vivantes) que dynamique ou fonctionnelle (l'ensemble des relations que ces espèces ont entre elles et qui font d'elles ce qu'elles sont réellement).

Menacée la biodiversité ?

Naturellement, des espèces disparaissent, d'autres apparaissent. L'évolution des espèces est un phénomène continu mais lent. Le taux de disparition que nous observons aujourd'hui (estimé par certains à plus de 100 espèces par jour !) est toutefois sans commune mesure avec l'allure des phénomènes naturels. Les deux tiers des primates, les trois quarts des oiseaux, tous les félidés figurent au nombre des espèces menacées à relativement court terme...

Préserver la biodiversité est un *défi* que nous devons relever si nous tenons à la survie de la planète. La vie sur terre dépend en effet du maintien de la vie sous toutes ses formes car celles-ci sont interdépendantes. De nombreux végétaux remettent le soin de

leur pollinisation aux insectes, d'autres propagent leurs graines grâce à l'entremise de singes, d'oiseaux ou de chauves-souris qui se nourrissent de leurs fruits...

Préserver une espèce n'est donc pas seulement s'assurer de pouvoir l'héberger et la reproduire en captivité ou d'en extraire des gènes que l'on conserve au congélateur. Il s'agit aussi de conserver un ensemble de *relations fonctionnelles* qui la relie aux autres espèces de son habitat.

L'enjeu ne se réduit pas non plus à celui de la *protection des espèces*. Il comprend aussi la préservation de leur variabilité intrinsèque. Chaque individu (ou presque) est, en fait, une réponse particulière à un environnement donné à un moment donné mais représente aussi une potentialité d'évolution différente de celle qui pourra être exprimée par un autre au travers de sa descendance. A ce titre, il importe que la variabilité génétique soit assurée au sein de chaque espèce. Cela implique la préservation d'un grand nombre d'individus de chaque espèce et mieux, de populations viables génétiquement différenciées.

Les formes de vie disparaissent à une allure folle, c'est notamment la conséquence d'atteintes majeures qui ont été et sont portées à toute une série de systèmes naturels suite à leur surexploitation ou à des aménagements destructeurs. Les forêts pluviales tempérées (p.ex. en Colombie britannique), les forêts tropicales, principalement les formations littorales et montagnardes, les récifs coralliens, les zones humides, estuariennes



Ayant niché en Europe, ces petits Chevaliers migrateurs, visitant la même mare que ce jeune Zèbre de Namibie, doivent s'adapter à des habitats nouveaux tout au long de leur périple. - Photo Frank Renard

et littorales, milieux extrêmement diversifiés, ont été et sont toujours l'objet d'exploitations destructives. La grande prairie d'Amérique du Nord et la forêt primaire tempérée européenne n'existent plus... La variabilité génétique s'érode également parce que certaines populations sont décimées, parce que les aires de répartition sont fractionnées, parfois fragmentées à l'extrême.

L'agriculture et l'élevage modernes sont également source d'une érosion génétique sans précédent au sein des espèces domestiques ou cultivées. En Indonésie, plus de 1500 variétés de riz ont disparu au cours des quinze dernières années et plus des 3/4 du riz planté dans ce pays provient d'un seul plant. En Europe, la plupart des races rustiques de vaches ou de chevaux sont menacées à très court terme, notamment parce qu'elles n'intéressent plus l'élevage productiviste. Ces races rustiques sont toutefois timidement remises à l'honneur pour leurs apti-

tudes à exploiter des milieux "marginaux" et pour leur résistance.

La situation actuelle est donc bien celle d'une véritable catastrophe écologique de dimension planétaire.

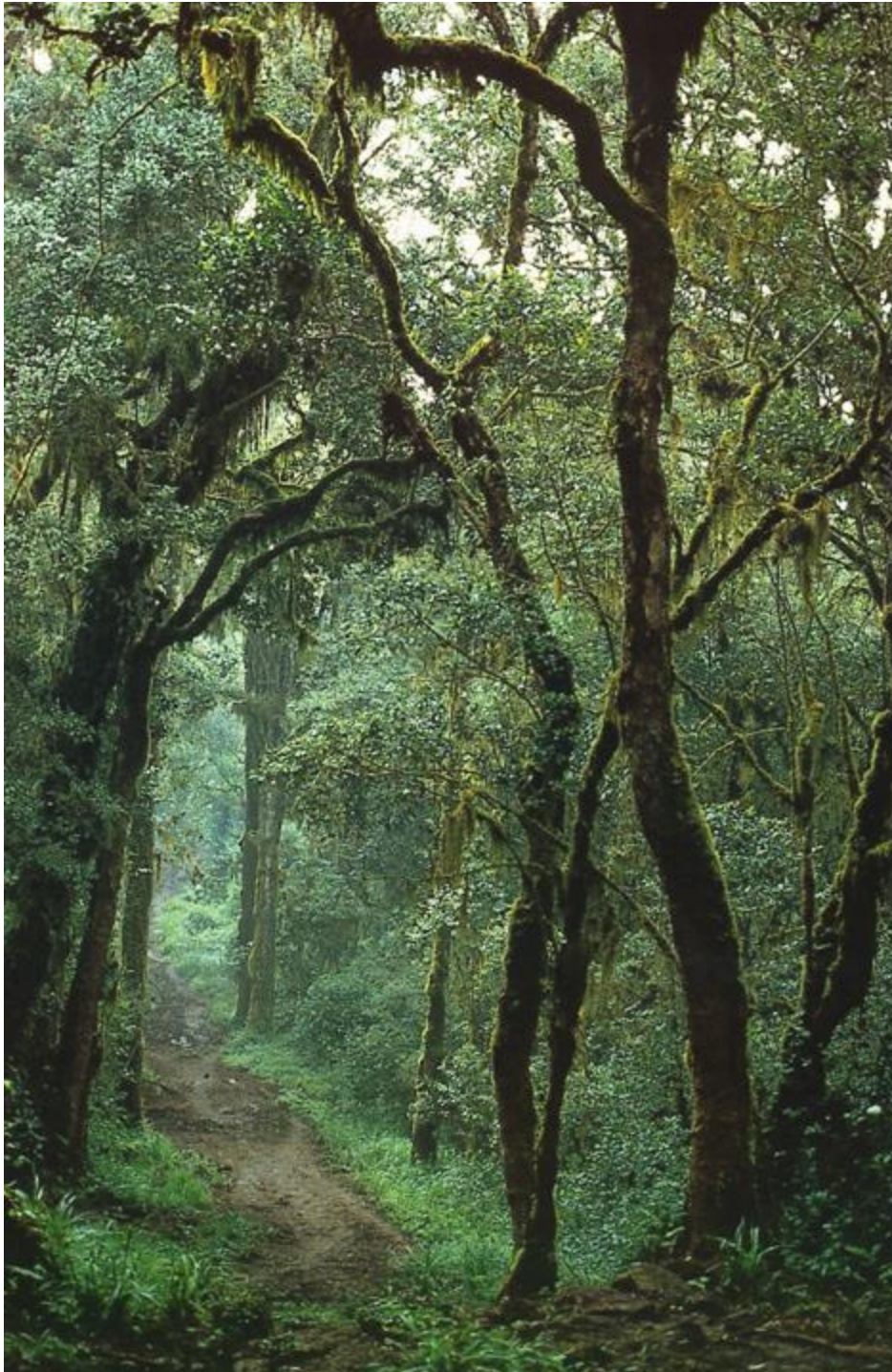
Une Convention trop timide

Pour préserver la biodiversité, une Convention a été mise au point par le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement.

Son objectif est d'assurer la conservation de la biodiversité mais aussi de promouvoir son utilisation soutenable sur la base d'un partage équitable des bénéfices résultant de l'usage des ressources génétiques planétaires.

La Convention prévoit toute une série de mesures intéressantes pour atteindre ces objectifs. Nous ne pouvons en faire qu'une liste exhaustive :

- recensement et surveillance des ressources biogénétiques; recherches scientifiques;



La biodiversité est constituée par la variété des richesses de nos ressources naturelles. L'exemple classique est celui des forêts humides équatoriales (Photo Jan Rodts, à gauche), ou encore des fleurs et l'Autruche (Jan Rodts), le désert de Namibie (Frank Renard) et un lézard (Damien Hubaut)

- identification des processus et des catégories d'activités ayant des effets potentiellement nuisibles au maintien de la biodiversité ;
- établissement de réseaux d'aires protégées et de mesures de gestion rationnelle des ressources vivantes, à l'intérieur comme à l'extérieur de ces zones ;
- promotion d'un développement soutenable au voisinage de ces zones ;
- restauration des écosystèmes dégradés ;
- protection et promotion des savoirs locaux ;
- études d'incidences pour les projets potentiellement dangereux pour la biodiversité ;

- établissement d'un rapport régulier sur les mesures prises par chaque pays contractant et sur leur efficacité relativement aux objectifs poursuivis par la Convention.

L'esprit général de cette Convention n'est donc pas mauvais.

Pour les écologistes, cependant, elle ne va pas assez loin. Elle pêche par des manquements graves : elle est trop vague et elle ne comporte aucune contrainte ni sur les mesures à prendre, ni sur un calendrier d'actions. Tous les articles importants commencent par une phrase qui annule pratiquement les effets de la suite : "Each contracting party shall as far as possible and as appropriate..."



Les Otaries à fourrure d'Afrique du Sud se rassemblent en grand nombre, au moment de la mise bas, sur des îlots réduits ou le long des côtes de l'Atlantique, tel le Cape Cross en R.A.S. Photo Frank Renard

Par ailleurs, elle consacre la souveraineté de chaque état sur ses propres ressources biologiques. Celles-ci sont donc considérées au même titre que du pétrole ou des minerais.

En ce qui concerne la libération volontaire d'organismes génétiquement modifiés (O.G.M.) par voie biotechnologique, énorme menace potentielle pour les écosystèmes (et pour l'homme: cfr utilisations militaires), la Convention reste particulièrement timide: "pour autant que possible, les parties établiront ou maintiendront des moyens pour réguler, gérer ou contrôler les risques associés à l'utilisation ou à la libération d'O.G.M. vivants susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement au point d'affecter la conservation et l'usage soutenable de la biodiversité, prenant en compte également les risques pour la santé humaine" (art. 8 g).

Enfin, la Convention n'offre absolument aucune garantie quant au transfert de connaissances techniques vers le Sud. Par le fait même qu'elle ne s'oppose pas à la bre-

vetabilité du vivant, elle ne pourra empêcher l'appropriation, par les pays du Nord agissant par brevets interposés, de ressources génétiques importantes en provenance des pays du Sud. Les écologistes y voient, à terme, une grave menace sur la biodiversité planétaire. Ils prônent le libre accès aux ressources génétiques et la constitution d'un fonds mondial pour la restauration et la préservation des ressources génétiques des pays du Sud. Ce fonds serait alimenté par les organismes utilisant ces ressources génétiques à des fins commerciales.

Pourtant, même si cette Convention n'est pratiquement qu'une suite de principes généraux et de recommandations à suivre "autant que possible", le fait que certains pays, tels les Etats-Unis, ne l'aient pas signée indique clairement que son contenu, même faible, peut constituer un obstacle au développement de certaines stratégies économiques basées sur l'exploitation à outrance des ressources.

